

Enquête sur la délimitation de la mer au sein des courants littoraux de Soustons et Vieux Boucau.

Je suis favorable à la solution n°3 qui place la limite transversale de la mer au pied du barrage principal

d'entrée qui sépare l'estuaire du lac marin.

Bien cordialement.

Mme et Mr Espitalier.

Résidence de l'Océan

40480 Vieux Boucau.